

CORGÉMONT

MOBILITÉ

FICHE

Politique de stationnement

De manière générale, la Commune compte un grand nombre de places de stationnement, tant au centre du village que dans le secteur des écoles et de la salle de spectacles/halle de gymnastique. A défaut, les emplacements deux-roues protégés des aléas climatiques sont peu nombreux, même aux alentours des grands équipements scolaires et publics à l'Est du village. La 'zone bleue' au long de la Grand'Rue semble favoriser l'attractivité des commerces ; ce même principe pourrait s'appliquer à la Place de la Gare et à la Place Stauffer. Etablir une politique globale de déplacements (tous modes confondus) et de stationnement semble nécessaire pour la Commune.

M1

Mesures de modération du trafic

La concentration des équipements scolaires et publics sur le secteur Est de la Commune devrait être associée à des mesures :



- de modération / limitation de la circulation (sens de circulation dans les quartiers, limitation des vitesses par l'édiction d'une zone de rencontre - a minima une 'zone 30' -),
- d'éloignement du trafic des flux des élèves (distanciation des espaces de dépose / reprise des enfants par les parents ainsi que des stationnements des professeurs – ceux-ci implantés à la Place Stauffer par exemple)
- d'accueil des enfants (au minimum pour l'attente des transports scolaires).

M2

Mobilité électrique

Toutes les plateformes de stationnement publiques devraient être équipées avec des bornes de recharge.

M3

Parkings-Relais (P+R)

Bien que non identifiés comme P+R, plusieurs emplacements de la Place de la Gare en ont la fonction. Le nombre de ces places pourrait être augmenté et leur statut 'officiellement' reconnu comme P+R.

M5

Concept de mobilité douce

Il existe bien quelques racks à vélos couverts à la Gare et aux écoles mais leur nombre devrait être renforcé (Grand'Rue, administration municipale, diverses plateformes de stationnement, salle de spectacles/ de sport, ...) et des protections face aux aléas climatiques systématiquement installées. Quelques emplacements de stationnements 'voitures' sur la Grand'Rue mériteraient d'être gommés pour valoriser l'espace commerçant (étals et terrasses), piétonnier et la convivialité de cet espace d'échanges.

M7

Chemin de l'école

Pour sécuriser le chemin de l'école et ainsi réduire le nombre important de déposes / reprises des enfants par véhicules privés, il est probablement indispensable :

- de matérialiser l'accès aux écoles depuis la Gare par l'itinéraire du Chemin du Dr Eguet ;
- de réaliser un 'chemin des écoliers' de Côtel jusqu'aux écoles tout en évitant la Grand'Rue ;
- d'initier des itinéraires « Pedibus » ;
- d'éloigner le trafic automobile des flux concentrés des élèves (c'est-à-dire des écoles).

M8

Par ailleurs, il manque crucialement un abri pour les élèves qui attendent les bus scolaires.

Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire deux entreprises de taille importante comprenant de nombreux emplois, ceux-ci générant une part importante de déplacements en voiture (pour partie en conflit avec le parcours des écoliers arrivant en train). La Commune se devrait d'inciter / d'imposer aux entreprises la mise en œuvre de plans de mobilité en faveur des TP et de la MD.

M9

BIODIVERSITÉ

FICHE

**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

Le nouvel aménagement du cimetière démontre qu'un entretien différencié des surfaces enherbées est particulièrement pertinent. Cela pourrait être à reproduire sur toutes les surfaces publiques (écoles, église, squares, bords de routes).

B1

**Surfaces perméables**

Aux revêtements exclusivement imperméables de nombreux parkings, publics comme privés, il y a lieu de substituer des matériaux perméables (par ex. pavés filtrants, dalles alvéolées, groise, ...) lors de prochaines réfections.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Corgémont est au bénéfice d'espaces de biodiversité remarquables dans / ou au contact de son tissu urbain ('petite forêt' au droit des écoles, bois de pins aux Planchers, bosquets d'arbres majeurs à l'ancienne cure allemande, au 49 Grand'Rue, ...) ainsi que de quelques arbres majeurs qui ponctuent l'espace public. Toutefois, une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REX), permettrait à Corgémont de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notablement le climat estival de nombreux sites. Imaginons ainsi :

- ombrager par quelques arbres les places de jeux des écoles, des Champs-Fornats, de la Promenade du Moulin et la piste de VTT du Chalmé ;
- que les anciens mails arborés du cimetière soient restitués pour modeler un véritable jardin public dans la partie haute du champ de paix ;
- réaliser un arboretum / verger sur le grand talus entre la Rue de l'Envers et le Chemin des Planchers ;
- installer de grands arbres pour ombrager les plateformes de stationnements ;
- constituer une allée arborée sur la Grand'Rue tout au long de la zone d'activités en entrée Ouest du Village ;
- ...

B3

**Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures**

Faute d'incitations / d'obligations portées par le RCC, les dernières réalisations à toits plats, pour certaines importantes (quartier de la Gaude, Rue des Blés, Rue des Fléoles, home 'Les Bouleaux'), ne comportent pas / peu de surfaces végétalisées.

B4

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

A ce titre il y a **impérativement et urgemment** lieu d'éradiquer l'importante colonie de renouée du Japon installée depuis de trop longues années à l'entrée Est du village (bf n° 626, Grand'Rue - Ronsin). Le Parc Chasseral accompagne volontiers les communes dans leur lutte contre ces espèces invasives.

B9

**Pollution lumineuse**

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage publique pratiquée par la Commune.

B10

ÉNERGIE

FICHE

**Politique communale de l'énergie/ Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Corgémont, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 44% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 63% ont été construits avant 1980 et accaparent 77% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

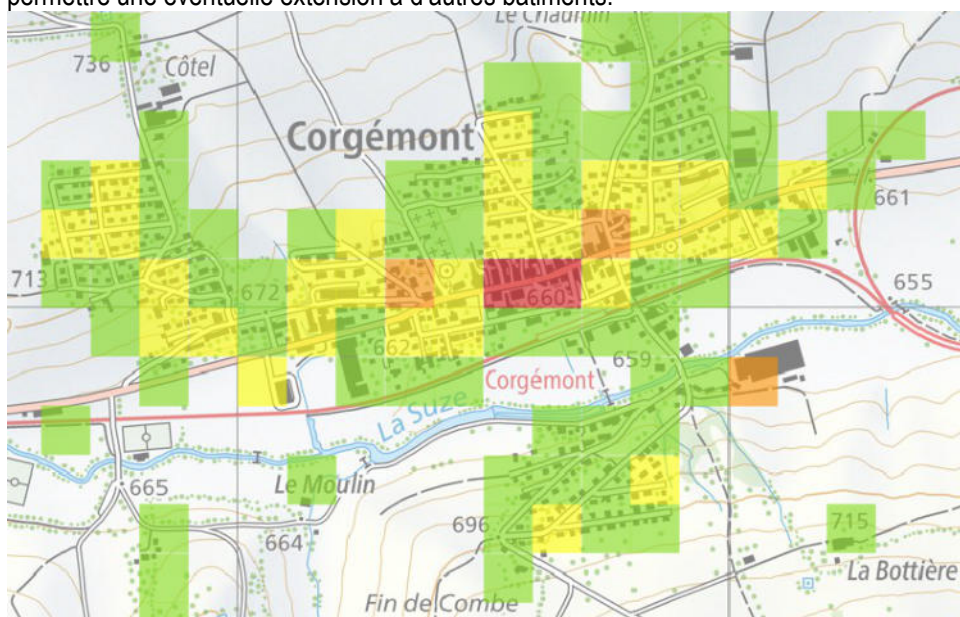
E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Corgémont pourrait produire 20.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 5'185 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 95 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 21 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 21 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'096 ménages. En 2019, Corgémont comptait 744 ménages.

Le projet de Parc éolien de Jeanbrenin (Cortébert-Corgémont) avec un potentiel de 15 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

E3
E5**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Corgémont. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4

**Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

A saluer la politique particulièrement vertueuse de la Municipalité dans l'équipement des bâtiments publics par des installations solaires. Action à poursuivre sur les toits de l'école secondaire, entre autres.

E5